

STAGE DE FORMATION SYNDICALE :

Comme l'ensemble des collègues **vous avez droit d'assister à un stage de formation syndicale.**

Vous pouvez bénéficier d'une absence de droit, c'est à dire qu'elle ne peut vous être refusée à condition d'en faire la demande un mois à l'avance à l'INSPE ou à votre chef d'établissement.

Nous l'organisons tous les ans au sein même de l'INSPE et vous êtes nombreux à y participer. Votre présence ne posera évidemment aucun problème au regard de la titularisation.

Ce stage est l'occasion de :

- faire un bilan de la prise de fonction en établissement
- témoigner de votre expérience et débattre de votre conception d'une formation initiale
- présenter les conditions de titularisation
- préparer votre rentrée en tant que titulaire
- bénéficier de conseils pour la mutation interacadémique

Ce stage vous offre un espace de parole libre où vous ne faites pas face à un acteur de votre évaluation. Il nous permet aussi d'intervenir plus efficacement pour améliorer votre formation.

Vos retours sont aussi très utiles pour améliorer les problèmes éventuels de formation à court terme mais aussi à plus long terme pour les futurs stagiaires qui vous succéderont.

Cette année donc nous vous proposons de nous rencontrer :

➔ **le mercredi 14 octobre à Lescar**
(lycée Jacques Monod)

OU ➔ **le jeudi 15 octobre**
➔ **le vendredi 16 octobre**
à l'Athénée municipal de Bordeaux
(place St Christoly 33000 Bordeaux)

de 9h30 à 16h30

En fonction de votre emploi du temps, l'autorisation d'absence doit être déposée auprès de l'INSPE ou de votre Chef d'établissement (pour les temps plein) un mois à l'avance

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement
(si vous faites des cours durant la période)
s/c du directeur de l'INSPE (si vous êtes en formation)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Ale
Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

inscrivez-vous

sur le site du SNES Bordeaux

<https://bordeaux.snes.edu/>

formation syndicale

Stagiaires INSPE : vos droits et dossier de première affectation

Pour les adhérents (lien sur le site)

- ➔ Espace Adhérent du SNES (espace personnel)
- ➔ Rubrique «Mes stages»
- ➔ Sous rubrique «stages académiques»

Pour les non-adhérents (lien sur le site)

- ➔ Stages syndicaux
- ➔ Sélectionnez votre académie d'affectation



Attention, jauge limitée à 40 personnes pour chaque date.